

BULLETIN D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL

À compléter et à retourner par courrier postal à :
Avenir Sportif d'Orly (A.S.O)
12 avenue Marcel Cachin - 94310 ORLY
Inscription également possible en ligne sur le site
<https://fr.milesrepublic.com/event/l-orlysienn-3619>

N° DE DOSSARD

LA 9^e ÉDITION DE L'ORLYSIENNE AURA LIEU LE DIMANCHE 11 OCTOBRE 2026

Nom : Prénom :
Date de naissance : Sexe : ☐ Masculin ☐ Féminin
Téléphone :
Adresse e-mail :
Adresse :
Code postal :
Ville :

Cases à cocher :

☐ 1,5 km : gratuit ☐ 2,5 km : gratuit
☐ 5 km : gratuit ☐ 10 km : 10 €

Je reconnais et accepte que, par le simple fait de mon inscription, je m'engage à me soumettre à l'ensemble des dispositions du règlement de l'Orlysienn.

☐ J'accepte de recevoir les informations de l'Orlysienn.

Signature* (obligatoire) :

* Pour les mineurs : signature des parents précédée de la mention « J'autorise mon enfant à participer à la course l'Orlysienn. »

Ville d'Orly

9^e ÉDITION

L'ORLYSIENNE

DIMANCHE 11 OCTOBRE 2026
Parc des Saules



9h20 :
course des
mascottes

9h30 : course
enfants 1,5 km
(6 à 13 ans)

10h15 : course
2,5 km
(à partir de 7 ans)

11h : courses
5 km (à partir de 14 ans)
& 10 km (à partir de 16 ans)



INSCRIPTIONS À PARTIR DU 01 AOÛT 2026
Renseignements : 09 54 50 37 73
avenir.sportif.dorly@gmail.com
www.avenirsportifdorly.fr



www.mairie-orly.fr

DESCRIPTIF DES ÉPREUVES

COURSES

Course des mascottes

Départ à 9h20

Course enfants de 1,5 km (6 à 13 ans)

Départ à 9h30

Fin inscriptions : 9h00

Échauffement : 8h50

Course de 2,5 km (à partir de 7 ans)

Départ à 10h15. Course organisée en soutien à la lutte contre le cancer du sein, Dans le cadre de la campagne de prévention Octobre rose.

Fin inscriptions : 9h45

Échauffement : 9h45

Courses de 5 km (à partir de 14 ans) et 10 km (à partir de 16 ans)

Départ à 11h

Fin inscriptions : 10h30

INSCRIPTIONS

Inscriptions en ligne à partir du 1^{er} août 2026 :

<https://fr.milesrepublie.com/event/l-orlysiennne-3619>

Au siège de l'ASO

12 avenue Marcel Cachin - 94310 Orly

du lundi 21 septembre au jeudi 8 octobre 2026

[du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h].



REMISE DE DOSSARDS ET DE T-SHIRTS

Dimanche 11 octobre 2026 sur place

REMISE DES RÉSULTATS

À la fin de chaque course : palmarès femmes et hommes.

Les résultats seront affichés au siège de l'ASO

et mis en ligne sur le site internet de l'ASO

<https://www.avenirsportifdortly.fr>

RÈGLEMENT & CONDITIONS DE PARTICIPATION

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Mairie d'Orly

A.S.O - Avenir Sportif d'Orly

ARTICLE 2 : INSCRIPTIONS

Pour chaque course, un bulletin d'inscription doit être rempli.

Pour les mineurs, la signature parentale ainsi que la mention : « J'autorise mon enfant à participer à la course l'Orlysiennne » sont obligatoires.

Les courses de 1,5 km, 2,5 km et 5 km sont gratuites. La course de 10 km est au prix de 10 €.

La course du 5 km sera chronométrée, mais sans classement officiel. Aucun classement officiel n'étant établi pour les courses de 1,5 km, 2,5 km et 5 km, le certificat médical n'est pas obligatoire.

La course du 10 km sera chronométrée, avec classement officiel.

Concernant la nouvelle réglementation du certificat médical, celui-ci a été remplacé par un parcours de prévention santé. Cela concerne exclusivement la course des 10 km. Voici la réglementation :

CONDITIONS DE LICENCE ET SANTÉ

DES PRATIQUANTS

Personnes mineures

Pour les personnes mineures, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlétisme Compétition, Athlétisme Entreprise, Athlétisme Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées.

OU

- D'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations partenaires de la FFA. La liste des fédérations partenaires sera régulièrement communiquée aux clubs affiliés et organisateurs sportifs par voie de circulaire.

OU

- L'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée

datant de moins de six mois.

Personnes majeures

Pour les personnes majeures, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlétisme Compétition, Athlétisme Entreprise, Athlétisme Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées.

OU

- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

ARTICLE 3 : RETRAIT DES DOSSARDS ET T-SHIRT

Les dossards et T-shirt sont à retirer, après inscriptions, au parc des Saules, entrée face au McDonald's, sur présentation d'une pièce d'identité le dimanche 11 octobre à partir de 8h30 et jusqu'à 10 à 15 minutes avant le départ de la course concernée :

- 09h30 - Course des Enfants 1,5 km
- 10h15 - Course Octobre Rose 2,5 km
- 11h00 - Courses 5 km et 10 km

ARTICLE 4 : PARCOURS

Le parcours de chacune des courses se fait entièrement à l'intérieur des parcs des Saules et du Grand Godet.

La course enfants est réservée aux jeunes nés entre 2013 et 2020 (de 6 à 13 ans). La course en solidarité avec Octobre rose de 2,5 km est une course pour tous les coureurs à partir de 7 ans (nés en 2019). La course des 5 km est réservée aux coureurs nés à partir de 2012 (à partir de 14 ans). La course des 10 km est réservée aux coureurs nés à partir de 2010 (à partir de 16 ans).

ARTICLE 5 : RAVITAILLEMENT ET LOGISTIQUE

Un ravitaillement sera proposé à mi-parcours des 10 km.

Vestiaires sur place avec consignes gardées.

ARTICLE 6 : SERVICE MÉDICAL

Il est assuré par le service de la Croix Rouge.

ARTICLE 7 : SÉCURITÉ

Elle est assurée par des agents municipaux, la Croix Rouge et une agence de sécurité.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITÉ

Les organisateurs se déchargent de toute responsabilité pour les coureurs qui prendraient le départ sans dossard pour les 2,5 km, 5 km et 10 km. Toute personne rétrocedant son dossard à une

tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Le dossard devra être entièrement lisible, porté et placé sur le torse lors de la course.

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Il est expressément indiqué que les coureurs participent sous leur propre et exclusive responsabilité. Pour la course de 1,5 km, le certificat médical n'est pas obligatoire, mais une autorisation parentale est exigée.

Aucun classement officiel n'étant établi pour les courses de 1,5 km, 2,5 km et 5 km, aucun justificatif médical n'est obligatoire.

La course du 10 km étant chronométrée, avec classement officiel, un justificatif médical est obligatoire.

ARTICLE 9 : ACCIDENT OU VOL

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident.

ARTICLE 10 : RÉCOMPENSES

Un T-Shirt et une médaille seront remis à chaque participant pour les courses 1,5 km, 2,5 km, 5 km et 10 km sur place le jour de l'événement.

ARTICLE 11 : INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Si vous le souhaitez, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos noms prénoms adresses et si possible votre numéro de dossard.

ARTICLE 12 : DROIT À L'IMAGE

J'autorise expressément les organisateurs de la course l'Orlysiennne ainsi que leurs ayant droits, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à la course l'Orlysiennne sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

ARTICLE 13 : CHRONOMÉTRAGE

Tous les inscrits à la course des 5 km et 10 km pourront se voir remettre une puce électronique qui sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ et qui servira de contrôle de régularité de course à divers points du parcours.

Le temps de chaque concurrent sera donc le temps réel, et non le temps décompté au coup de pistolet.